

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 29 janvier 2016

Le vendredi 29 janvier 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE. Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Création d'un poste de Rédacteur.

Agathe BERTRAND-MOSNIER, notre Secrétaire de mairie, est inscrite sur la liste d'aptitude des rédacteurs territoriaux suite à sa réussite au concours organisé par le Centre de Gestion de l'Aube en 2015. Ce grade lui offre la possibilité de pouvoir prendre plus d'initiatives, et également d'avoir accès à des missions d'encadrement.

M. le Maire entend bien lui faire profiter de ces nouveaux avantages et propose deux orientations de travail :

- Lui confier toute la partie administrative concernant la gestion des employés communaux (dont la mise en place d'un règlement intérieur, d'un règlement des Eaux, etc...)
- Lors de la préparation du Budget, l'inviter à participer plus activement à son élaboration.

La charge salariale découlant de cette promotion d'Adjoint Administratif à Rédacteur, sera pour la commune de 591,76 € pour l'année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer le poste de rédacteur territorial sur la base de 23/35^{ème}.

2/ I.A.T. Rédacteur.

Suite à la création du poste de Rédacteur Territorial et à la future nomination de notre secrétaire de Mairie actuellement en poste, il y a lieu de modifier l'attribution de son Indemnité d'Administration et de Technicité (= la mise en place du 13^e mois de salaire qui avait été décidée lors d'un précédent conseil). En effet cette I.A.T. avait été décidée pour un poste d'Adjoint Administratif. La mise en place d'une I.A.T. pour le poste de Rédacteur est adoptée à l'unanimité.

3/ Subventions aux Associations 2016.

Rappel des subventions qui avaient été accordées en 2015 :

FC Bucey 1350 € + 945 € au titre de la prime pour le Fonds de Concours.

ASPBO : 1000 €

Amicale des Pêcheurs : 150 €

AAB : 1000 € + 500 € pour l'organisation de la journée « La liberté retrouvée ».

AEB : 200 €

Amicale des Pompiers : 1400 €

Pour cette année 2016, les dossiers de demandes de subventions ont été remis par Martine CATERINO aux présidents des différentes associations lors de la réunion des Associations le 6 novembre 2015.

En retour, la mairie a reçu les demandes suivantes :

Le FC Bucey n'a fait aucune demande de subvention pour 2016.

L'ASPBO a déposé sa demande mais n'a pas fixé de somme précise. Le dossier n'est donc pas conforme. Après délibérations et au vu des travaux qui vont être engagés par la commune pour la réfection de la façade ouest, le nettoyage d'un des vitraux de l'église (coût 500 €), deux montants ont été évoqués, 700 € et 500 €.

Après vote, nous octroyons la subvention de 500 € à l'ASPBO (par 5 voix pour – 4 contre).

L'Amicale des Pêcheurs a demandé 200 €. Nous lui accordons plus modestement la somme de 100 €.

L'AAB demande 1000 € et la section de gymnastique demande 300 € : nous accordons à l'unanimité 1300 € pour l'ensemble des deux associations.

L'AEB (anciens élèves de Bucey) demande 200 €, que nous lui accordons.

Concernant l'Amicale des Pompiers, nous réalisons un prorata de l'année 2015 par rapport au nombre d'interventions sur 8 mois d'activité, et provisionnons donc une somme de 1600 €.

Total des subventions : 3700 €.

4/ Convention de voirie proposée par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire nous fait lecture d'un courrier qu'il a reçu de la part des services du Conseil Départemental proposant aux « petites » communes une assistance (moyennant finances) en matière de voirie ; cette proposition consisterait à nous conseiller et nous assister en matière d'entretien de la voirie (pour sa partie communale), de gestion de la circulation, de gestion de nos infrastructures, etc...

Après discussion, un seul point sur lequel cette assistance serait peut-être utile est la réfection du chemin du Monument aux Morts (devis et conseils par un bureau d'études).

Monsieur le Maire ainsi que les adjoints en charge de la voirie ne voient pas vraiment d'utilité de souscrire à ce contrat pour d'autres besoins.

Après délibérations, il est décidé de ne pas apporter de suite à cette proposition.

5/ Discussion sur les Communes Nouvelles.

Monsieur le Maire nous rappelle la nécessité de réfléchir sur l'incitation du gouvernement à la mise en place de communes nouvelles qui permettrait de fusionner avec des communes voisines de la nôtre afin d'obtenir des aides pour compenser les baisses de dotations aux communes. C'est notre devoir d'élus de bâtir une réflexion de fond et de chiffrer le projet. Il ne faut pas oublier que le dossier de demande de création doit être présenté avant le mois d'octobre 2016.

Dans la pratique, nous pourrions mutualiser certaines fonctions, mettre en commun le matériel, regrouper nos compétences, s'unir pour avoir plus de moyens. Il serait alors possible de créer de plus grosses infrastructures (sportives, culturelles, sociales, médicales, ...) qui profiteraient à tous les habitants de cette Communes Nouvelles. Une idée de « démarrage » prudent serait de s'allier par exemple aux deux communes déjà regroupées avec Bucey au titre du RPI : Fontvannes et Messon. En toute logique, nous pourrions imaginer une commune nouvelle à la dimension de notre communauté de communes actuelle, celle-ci étant appelée à fusionner au 1er janvier 2017.

Monsieur le maire demande notre approbation pour entreprendre les démarches nécessaires. Notre avis est favorable, unanimement. Il s'agit de faire une étude approfondie sur l'opportunité de créer une commune nouvelle. En cas d'avis favorable, le conseil informera les Bucetons dans le détail de l'évolution de l'étude en cours.

Il va donc demander à la Présidente de la communauté de Communes de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Communautaire afin de provoquer une réunion de réflexion entre les Maires qui se veulent concernées.

6/ Questions diverses.

- Chemin du Monument aux Morts : afin de préparer les travaux nécessaires à sa réfection, la mairie va provoquer une réunion avec les riverains concernés, ses usagers, et les différents propriétaires concernés par les modifications qui vont y être apportées.

- Travaux du Stade : une réunion va également être mise en place pour étudier et préparer le cahier des charges des différents besoins : construction d'une « salle de détente » attenante aux vestiaires pour abriter les personnes accompagnant les joueurs. La pose de pare-ballons (initialement prévue par les joueurs eux-mêmes), moyennant, la fourniture de ballons de foot pour un montant de 300 € maximum en compensation des travaux réalisés par le FC Bucey, a été retenue par le conseil, sous réserve de la bonne réalisation de ces travaux

- Monument aux Morts : il est prévu de faire procéder à une application de feuilles d'or sur les lettres des noms des citoyens figurant sur le Monument, des devis sont en cours.

- Façade de l'église : des devis sont également en cours d'étude, dont dernièrement celui de l'entreprise Noël.

- Pour toutes ces actions, les questions seront remises à l'ordre du jour d'un prochain conseil, afin de préparer par la suite les dossiers de demandes de subventions.

Séance close à 22 h 50.